

<u>Informations pratiques</u> <u>Séjour SENSATIONS Haute-Savoie</u>



Sixt Fer à Cheval, Chalet le Choucas

Le club ados de la MPT de Bar-sur-Aube organise avec les clubs ados de la CCBC (Essoyes et Bar/Seine) et Saint Germain un séjour sportif à la montagne de 6 jours du 25 au 30 juillet pour 24 jeunes âgés de 11 à 17 ans dont 8 jeunes de la MPT de Bar-sur-Aube (de la 6ème à Term).

Départ:

Dimanche 25 juillet 2021 à 9h à la MPT de BAR-SUR-AUBE

Retour:

Vendredi 30 juillet 2021 entre 18h et 19h à la MPT de Bar-sur-Aube

Les déplacements se feront en minibus 9 places. Chaque club ados participant transporte ses 8 jeunes dans son minibus respectif.

<u>L'hébergement et la restauration</u> :

Les jeunes seront hébergés au chalet le Choucas sur la commune de Sixt Fer à Cheval, à côté de Samoëns en Haute-Savoie. Le repas du 1er midi sera un pique-nique tiré du sac (à fournir à votre enfant) pris pendant la pause lors du déplacement aller.



• L'encadrement:

Arnaud ORTILLON, animateur sportif, permanent du club ados de la MPT de Bar-sur-Aube, Aurélie RENAUD, animatrice permanente du club ados de la CCBC et Sabine BROUILLARD, animatrice de Saint Germain, directrice de ce séjour de vacances

Programme d'activités :



Randonnée avec nuit en refuge en altitude Rafting,

VTT,

Escalade,

Via Ferrata,

baignade au lac, diverses activités au chalet, veillées

• Objectifs du séjour :

- mise en place de règles de vie pour le séjour de manière collective et s'engager à les respecter
- favoriser l'entre-aide et le partage et compétences entre enfants, animateurs
- permettre aux jeunes de découvrir la montagne : coopérer au sein du groupe et se dépasser physiquement
- sensibiliser les jeunes à la nature et sa préservation (découvrir la faune et la flore)
- participer à la vie du camp et s'impliquer dans les tâches de la vie quotidienne
- vivre des moments d'autonomie prévus et quantifiés en groupe de jeunes

· A Rendre avant le départ :

- La fiche de renseignements (avec le droit à l'image renseigné) avec une photo d'identité
- Le brevet d'aisance aquatique (obligatoire pour la pratique du rafting et pour l'activité baignade)
- L'intégralité du paiement
- La fiche sanitaire remplie et signée des parents avec photocopies des vaccins (possibilité de faire les photocopies à la MPT)
- Attestation assurance individuelle d'accident.
- Fiche d'aide aux séjours de la mairie de Bar Sur Aube (pour les Baralbins uniquement 16 ans et moins).
- Bons CAF / MSA d'aides au séjour de vacances pour les familles ayant-droit.

• Traitements médicaux :

Si votre enfant suit un traitement médical pendant le séjour, il sera obligatoire de fournir les médicaments et l'ordonnance au directeur du séjour au moment du départ.

Paiement:

La totalité du montant est à régler avant le départ. Pour les modalités de paiement, voir avec la secrétaire comptable à l'accueil de la MPT (possibilité des bons de la mairie de Bar-sur-Aube pour les Baralbins, possibilité d'échelonner le paiement sur plusieurs mois).

• Objets précieux, portables, argent :

Le MPT se désengage de la perte, du vol ou de la dégradation d'objets personnels. L'argent de poche peut être confié à un animateur si les jeunes le souhaitent (dans une enveloppe avec le nom et prénom).

Infos diverses:

Nous mettrons à jour une rubrique séjour sensations pour vous communiquer les informations de la journée et quelques photos : FB MPT Bar-sur-Aube et FB club ados MPT Bar-sur-Aube (autorisation de droit à l'image)

TROUSSEAU

Vêtements pour 6 jours (vêtements d'été et vêtements chauds pour les soirées en extérieur et en altitude)

Nécessaire de toilette, 2 serviettes de toilette, 1 drap de bains

1 paire de chaussures fermées pour le rafting (vieille paire de basket, chaussons spécifiques...)

1 paire de chaussures de randonnée ou une bonne paire de chaussures de sport type trail avec semelle crantée (activité randonnée avec nuitée en refuge)

Vêtements synthétiques pour l'activité rafting (shorts et t-shirts) ou combinaison shorty, maillot de bains

Casquette, lunettes de soleil (avec cordon), gourde 1,5 L, sac à dos 30 l, K-way en cas de mauvais temps

Lampe frontale ou de poche, crème solaire, casquette, crème anti-moustique

4 masques/jour selon les règles du protocole sanitaire en cours (voir ci-dessous)

Un pique-nique est à fournir pour le repas du premier midi.



Si vous avez d'autres questions avant le départ, ne pas hésiter à nous le demander ou nous appeler.

N° de l'animateur référent pour les jeunes de Bar-sur-Aube à appeler en cas d'urgence ORTILLON Arnaud : 06 82 97 09 75

PROTOCOLE COVID EN VIGUEUR POUR LES ACM AVEC HEBERGEMENT

Protocole COVID: (décret n°2021-699 du 1er juin 2021).

- Recommandations : test RT-PCR de moins de 72h ou test antigénique de moins de 24h avant le départ.
- Groupes de jeunes : même si le séjour regroupe plusieurs « club ados » des groupes par structures seront constitués afin de limiter le brassage, les affectations des jeunes dans les chambres seront réalisées dans ce sens également, dans la mesure que la mixité nous le permet. Les groupes de jeunes devront respecter les mesures de distanciation avec les autres groupes de jeunes et les autres personnes du séjour.
- **Port du masque** : les familles doivent fournir des masques « grand public filtration supérieur à 90% » ou chirurgical en quantité suffisante pour la durée du séjour (a minima 4 par jour). Port du masque obligatoire en intérieur. Port du masque obligatoire en extérieur dans les espaces à forte fréquentation. Respect de la distanciation physique.
- Prise de température : les responsables légaux sont invités à prendre la température de l'enfant avant le départ. En cas de symptômes ou de fièvre (38°c ou plus), l'enfant ne pourra prendre part au séjour. En cas de suspicion par l'équipe d'encadrement, les animateurs prendront la température des enfants.
- Protocole devant un cas possible ou avéré de COVID-19 : tout symptôme évocateur d'infection constaté par l'équipe d'encadrement entraînera l'isolement du mineur et une prise ne charge médicale doit être réalisé dans les meilleurs délais.

Les responsables légaux en sont avertis et doivent venir chercher l'enfant. En cas d'impossibilité le rapatriement se fera à leur frais.

